

OBSERVATOIRE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE • OCTOBRE 2026

Indicateurs du décrochage de la formation

Synthèse des 8 indicateurs

Réalisation : Rastoldo F., Mouad R., Cecchini A., Scalambrin L.

Service de la recherche en éducation | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Les indicateurs du décrochage de la formation rendent compte des interruptions prématurées de formation durant le secondaire II à Genève. Ces indicateurs sont élaborés par le Service de la recherche en éducation (SRED) en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) et le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), dans le cadre de l'Observatoire du décrochage scolaire rattaché à la commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP).

Ils traitent du phénomène du décrochage depuis l'interruption jusqu'au retour en formation. Après avoir dénombré les ruptures au cours d'une année scolaire (**indicateur 1**), ils s'intéressent à la reprise d'une formation : transitions vers CAP Formations (**indicateur 2**), durée du décrochage avant l'arrivée dans le dispositif d'aide à l'entrée en formation qualifiante CAP Formations (**indicateur 3**), taux de retour en formation après la prise en charge (**indicateur 4**), durée totale du décrochage (**indicateur 5**) et taux de maintien en formation après la reprise (**indicateur 6**). Enfin, l'**indicateur 7** rend compte des orientations après les différents programmes de préqualification et l'**indicateur 8** des taux de diplômes obtenus par les jeunes passés par ces différents programmes.

Ce court document contient les huit indicateurs sous une forme résumée. Ils débutent par des observations faites à partir de l'année scolaire 2015-16. Parallèlement, ces indicateurs sont mis en ligne dans une version courte ainsi que dans une version plus détaillée :

- https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation

Jeunes en décrochage : définition

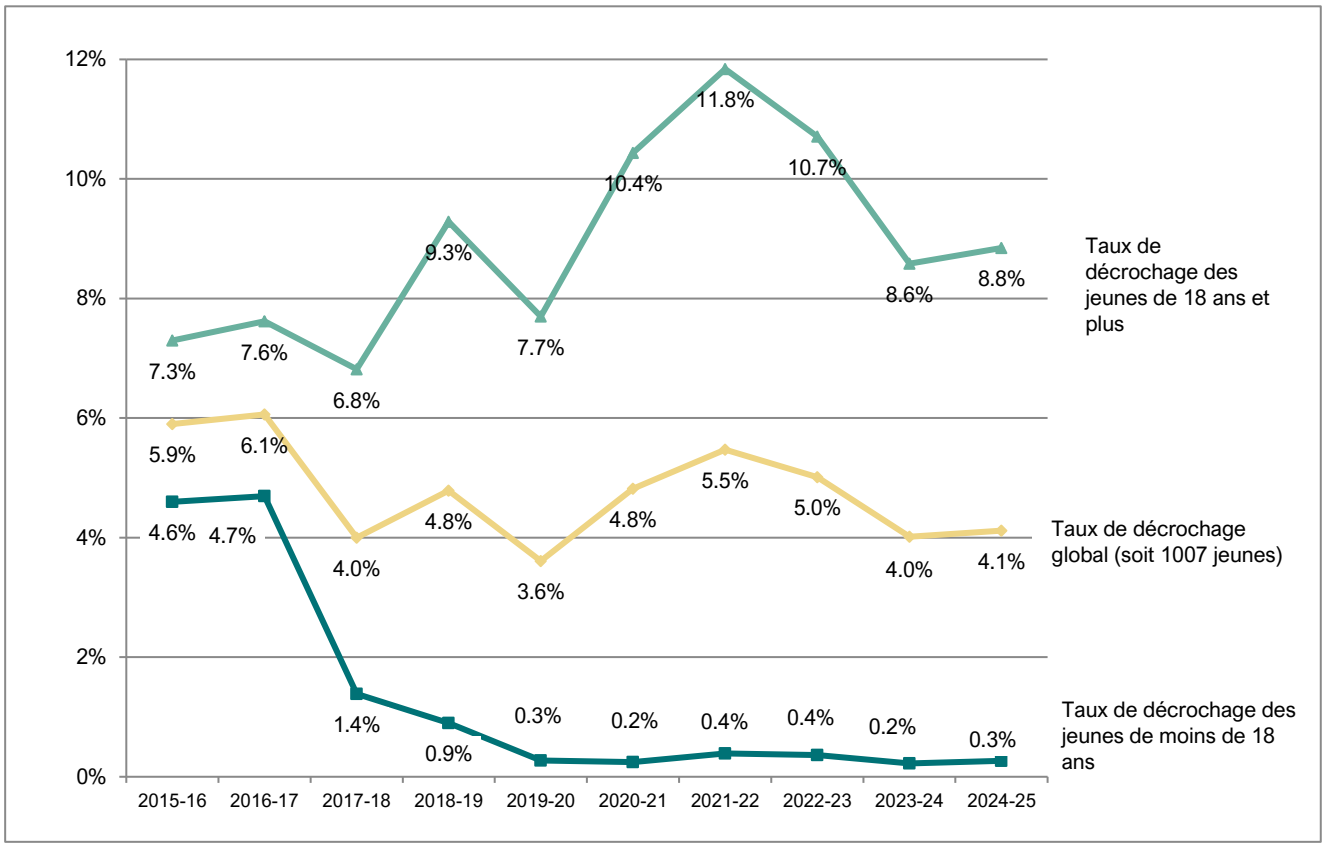
Dans ces indicateurs, les jeunes qui interrompent prématurément leur formation sont celles et ceux qui ont fréquenté au moins partiellement une formation de niveau secondaire II l'année de référence (y compris des formations préqualifiantes), qui l'ont interrompue et qui, dans tous les cas, ne sont plus en formation l'année suivante. Ces jeunes sont domiciliés à Genève, ont moins de 25 ans, n'ont pas annoncé de mobilité scolaire ou résidentielle et n'ont pas déjà obtenu de certification de niveau secondaire II. Les limites de la précision des indicateurs sont liées aux limites du recensement de la base de données scolaires du Département de l'instruction publique (DIP)

1. Interruptions de formation entre deux rentrées scolaires consécutives

Chaque année, des jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage. Ces interruptions ont lieu en cours d'année ou en fin d'année scolaire, avant l'obtention d'une première certification. Elles concernent aussi des jeunes qui ont échoué aux examens finaux ou qui ne s'y sont pas présentés sans reprendre de formation l'année suivante.

L'ensemble des décrochages se produisant durant l'année scolaire sont qualifiés de décrochages intra-annuels. Quand ils surviennent à l'articulation de deux années scolaires, il s'agit de décrochages interannuels. Ces deux formes d'interruptions prématurées de formation sont déclinées dans deux indicateurs complémentaires (1a et 1b).

1.1 Taux de décrochage dans l'enseignement secondaire II selon l'âge



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Entre la rentrée scolaire de 2024 et celle de 2025, 894 jeunes du secondaire II ont interrompu leur formation et 113 n'ont pas repris une formation après un échec aux examens de fin de formation. Ainsi, 4.1% des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification (sans les formations pour adultes) n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre.

Après deux années de hausse, suivies par deux années de baisse, le taux de décrochage est stable par rapport à l'année précédente et s'établit à 4.1% de l'ensemble des jeunes du secondaire II pour la cohorte 2024-25.

Entre septembre 2024 et septembre 2025, 1007 jeunes ont connu un décrochage, soit un nombre à peine plus élevé que celui de l'année précédente

2. Passage par CAP Formations

La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) a entraîné un repositionnement de CAP Formations. Auparavant, c'était le guichet unique du DIP destiné aux jeunes de 15 à 25 ans en décrochage, afin qu'ils et elles puissent bénéficier d'un suivi individualisé et d'un accès à diverses mesures de soutien en vue d'un retour en formation. Depuis la mise en place de FO18, le dispositif a élargi son offre, notamment auprès des jeunes de moins de 18 ans. Pour ces derniers, CAP Formations est reconnu comme une formation préqualifiante, tout en poursuivant ses activités pour les jeunes ayant atteint leur majorité.

2.1 Transitions entre les filières du secondaire II et CAP Formations par année scolaire

Nombre de jeunes concernés	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Orientations de jeunes mineurs à CAP Formations dans le cadre de l'obligation de formation	239	180	171	196	255	240	281
Arrivées à CAP Formations après un décrochage (élèves majeurs)	448	356	485	528	506	397	388
Fréquentation poursuivie à CAP Formations après la majorité, parmi les mineurs intégrés à CAP Formations	49	59	60	72	66	46	91
Taux de transition	**2018-19**	**2019-20**	**2020-21**	**2021-22**	**2022-23**	**2023-24**	**2024-25**
Proportion des orientations CAP Formations sur l'ensemble des jeunes fréquentant les filières de préqualification	13%	12%	12%	14%	16%	17%	18%
Taux de transition des décrocheurs majeurs à CAP Formations l'année suivant le décrochage	46%	44%	45%	43%	45%	43%	43%
Taux de poursuite, à la majorité, des jeunes mineurs orientés à CAP Formations	40%	50%	52%	58%	57%	79%	63%

Sources : SRED – nBDS / Casenet

CAP Formations prend en charge 18% des jeunes qui n'ont pas réussi à entrer ou à se maintenir dans une filière certifiante après le cycle d'orientation (CO) et qui fréquentent un dispositif de préqualification (soit 281 jeunes). Cette proportion, a augmenté légèrement depuis 2018-19 (+5 points). L'augmentation est assez linéaire depuis. Dans ce cadre. À leur majorité, les jeunes entrés à CAP Formations avant 18 ans peuvent continuer à bénéficier de cette mesure jusqu'à 25 ans. On observe qu' elles et ils sont plus de 60% à le faire (91 jeunes sur les 144 qui n'ont pas trouvé de solution de formation avant leur majorité). Le taux assez élevé de poursuite à CAP Formations lors du passage à la majorité (qui ne devient alors plus obligatoire) est un signe d'une atténuation de l'effet de seuil induit par la fin de l'obligation de formation (Fig. 2.1).

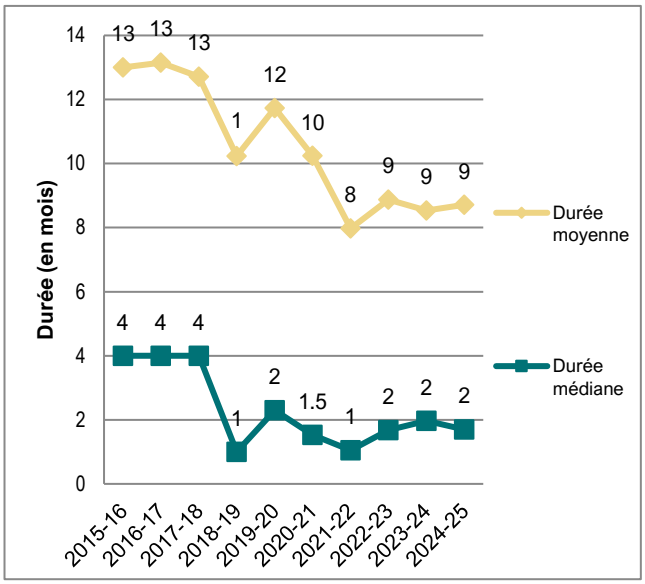
Depuis sa création, CAP Formations propose des activités de soutien et d'aide au retour en formation pour des jeunes de 15 à 25 ans. Dans ce cadre, 43% des jeunes adultes se présentent dans le dispositif l'année qui suit l'interruption prématurée de leur formation. Ce taux de transition, assez stable depuis cinq ans, est supérieur à ce qu'il était avant FO18, où il s'établissait autour de 40%. En développant ses activités pour les jeunes de moins de 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation, CAP Formations a, en parallèle, également augmenté sa visibilité pour celles et ceux ayant atteint leur majorité.

CAP Formations accueille 18% des jeunes de moins de 18 ans du préqualifiant ainsi que 43% des jeunes qui décrochent après leur majorité.

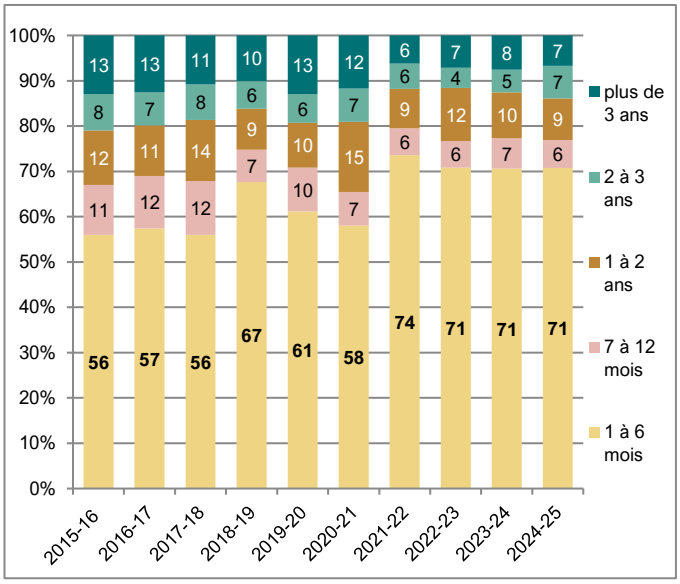
3. Durée de l'interruption avant l'arrivée à CAP Formations

Depuis 2013, CAP Formations propose une aide au retour en formation aux jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme de niveau secondaire II. Avant la prise en charge par un dispositif de soutien, les jeunes, majeurs essentiellement, en situation de décrochage passent un laps de temps plus ou moins long hors du système de formation. Celui-ci agit de manière ambivalente sur le parcours de formation. S'il est souvent nécessaire à la remobilisation, ce temps est aussi porteur d'un risque : celui de voir le ou la jeune renoncer à la formation. L'indicateur ici présenté analyse la durée de l'interruption de formation avant l'arrivée à CAP Formations.

3.1 Durée moyenne et médiane avant l'arrivée à CAP Formations (en mois)



3.2 Répartition des jeunes (%) selon la durée du décrochage avant l'arrivée à CAP Formations



Sources : SRED – nBDS / Casenet

La plupart des jeunes qui se sont présentés à CAP Formations en 2024-25 avaient interrompu leur formation depuis peu : 71% y entrent dans les 6 mois. En moyenne, cette interruption est de 9 mois, mais dans la moitié des cas, elle est de moins de deux mois (durée médiane) (Fig. 3.1). L'écart entre la moyenne (9 mois) et la médiane (2 mois) montre que certains jeunes mettent plus de temps avant de se présenter à CAP Formations. En effet, près d'un jeune sur quatre (23%) se présente à CAP Formations plus d'un an après l'arrêt de formation (Fig. 3.2).

Depuis 2015-2016, on observe une réduction nette de la durée entre le moment de l'interruption de formation et la prise en charge à CAP Formations. La durée moyenne est ainsi passée de 13 mois en 2015-16 à 9 mois en 2024-25, et la durée médiane de 4 mois à 2 mois.

Sept jeunes sur dix avaient une rupture de moins de 6 mois
lors de leur arrivée à CAP Formations en 2024-25.

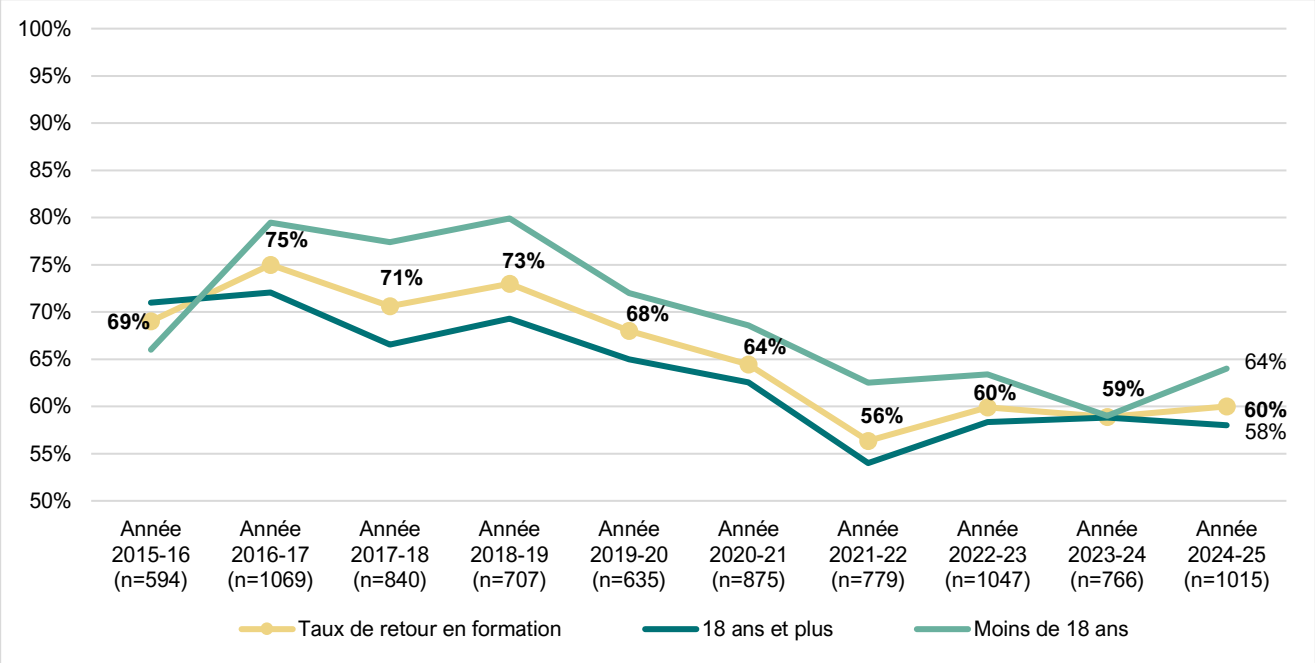
4. Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations

Quitter le système éducatif sans certification augmente considérablement le risque d'être confronté au chômage et à la précarité. Pour limiter ce phénomène, le dispositif CAP Formations a pour objectif d'accompagner les jeunes qui quittent le système sans certification vers la reprise d'une formation. L'indicateur présenté ici dresse un état des lieux des reprises de formation après CAP Formations. Le taux de retour en formation permet une première mesure de l'efficacité du dispositif, en quantifiant le nombre de jeunes qui accèdent à une formation après la prise en charge.

Le taux de retour en formation après un passage par CAP Formations s'élève à 60% pour les jeunes ayant quitté le dispositif entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025. Ce taux est stable par rapport à l'année précédente, mais reste inférieur à celui constaté avant 2020-21 (Fig. 4.1). Par ailleurs, on observe régulièrement, hormis pour l'année scolaire 2022-23, un taux de retour en formation un peu plus élevé pour les jeunes de moins de 18 ans.

Le taux de retour en formation, encore bas, reflète probablement la difficulté pour des jeunes en situation vulnérable à se positionner sur un marché de l'apprentissage tendu. En effet, l'apprentissage dual constitue la principale solution de formation pour les jeunes de CAP Formations. La reprise d'une formation est donc particulièrement sensible aux évolutions conjoncturelles de ce marché. Par exemple, lors de la crise économique et sanitaire, une baisse importante du taux de retour en formation (entre la cohorte 2018-19 et 2019-20) avait été observée, quel que soit l'âge des jeunes.

4.1 Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations, selon l'année de fin de prise en charge



Sources : SRED – nBDS / Casenet

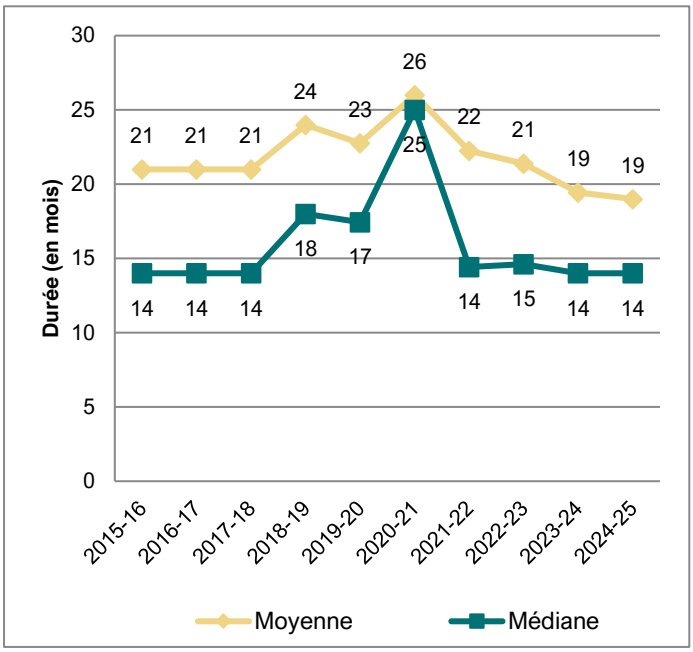
Six jeunes sur dix sont en formation à la sortie de CAP Formations, mais ce taux varie selon l'âge.

5. Durée entre l'interruption et la reprise de formation pour les jeunes passés par CAP Formations

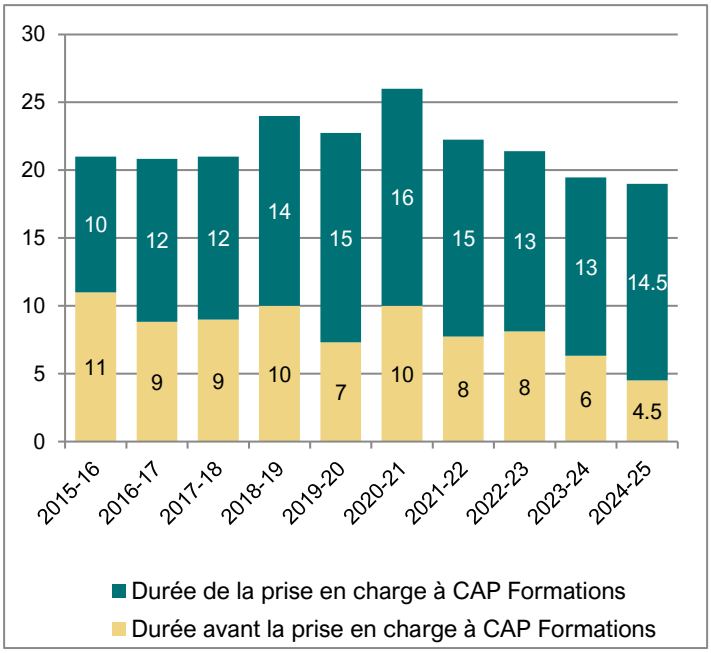
Le temps de latence entre une interruption de formation et la reprise d'une nouvelle école ou d'un apprentissage est un élément important pour la compréhension du décrochage scolaire. Ce temps se révèle ambivalent : en effet, si pour certaines et certains jeunes, cette période hors formation est propice à une remobilisation et permet de faire le point sur leur projet, pour d'autres, elle est plutôt synonyme d'éloignement accru du système de formation.

Dans le cadre de cet indicateur, nous mesurons la durée qui s'écoule entre l'interruption et le retour en formation pour les jeunes dont le suivi par le dispositif CAP Formations s'est terminé en 2024-25. Le temps mesuré cumule deux périodes distinctes : d'une part, la durée entre la rupture de formation et l'arrivée dans le dispositif (cf. indicateur 3) et d'autre part, la durée écoulée depuis la prise en charge à CAP Formations jusqu'au retour en formation (cf. indicateur 4).

5.1 Durée moyenne et médiane (en mois) du décrochage avant la reprise d'une formation



5.2 Durée moyenne avant l'arrivée à CAP Formations et durée moyenne de la prise en charge (en mois)



Sources : SRED – Casenet

La durée totale de l'interruption de formation est de 19 mois en moyenne et dans la moitié des cas, elle ne dépasse pas 14 mois (durée médiane) (Fig. 5.1). Elle se décompose en 4 mois et demi avant l'arrivée à CAP Formations et 14 mois et demi de prise en charge dans le dispositif (Fig. 5.2).

Par rapport à l'année précédente, la durée totale du décrochage est stable. Si la durée de prise en charge à CAP Formations est en légère hausse, celle entre l'interruption de formation et l'entrée à CAP Formations tend à diminuer (elle est passée de 6 à 4.5 mois). La durée hors formation varie selon l'âge, les difficultés rencontrées et le type de formation interrompue. Depuis le pic constaté en 2020-21, la durée totale entre le décrochage et la reprise d'une formation est en nette diminution. Elle est passés de 26 mois en 2020-21 à 19 mois en 2024-25. La nette diminution de la durée médiane se confirme également (de 25 mois en 2020-21 à 14 mois), ce qui indique que les longues interruptions de formation avant une reprise de formation sont de moins en moins fréquentes.

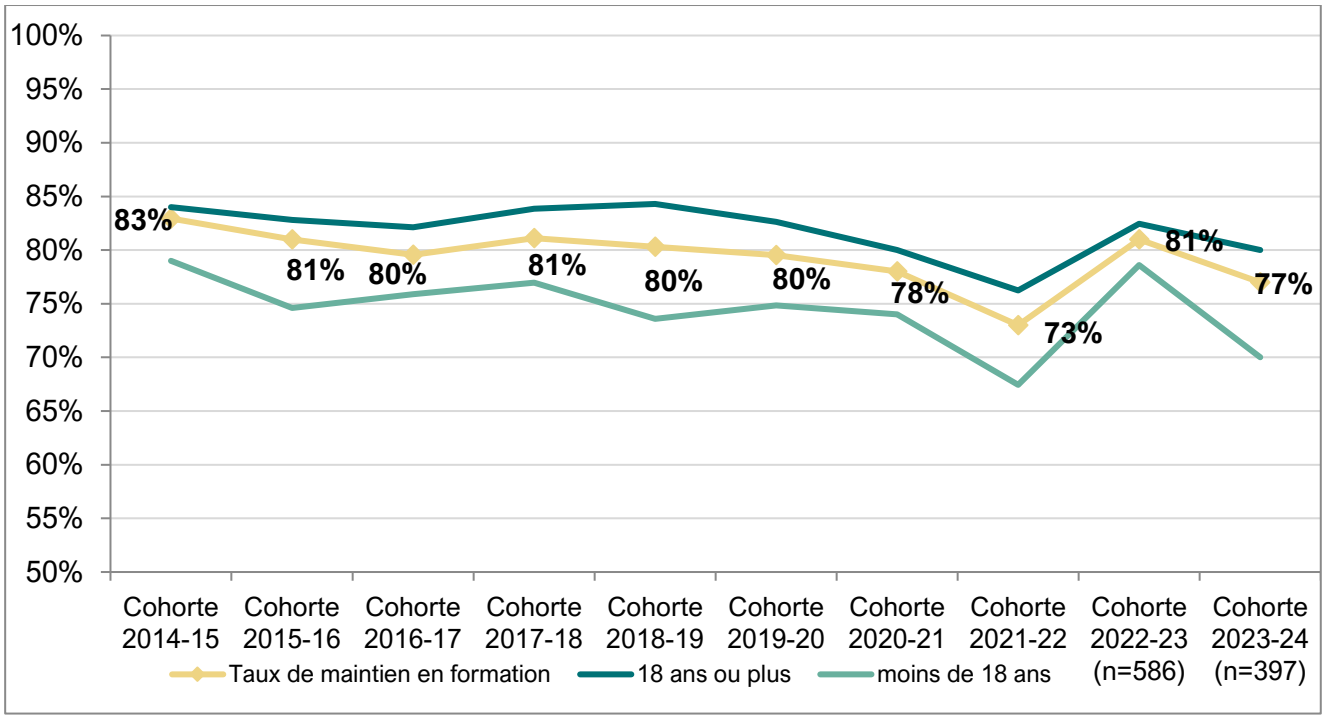
La durée totale du décrochage avant la reprise d'une formation connait une légère baisse.

6. Taux de maintien lors de la reprise d'une formation

Accéder à une formation correspond à la première étape importante pour les jeunes en décrochage, mais s'y maintenir jusqu'à l'obtention d'une certification représente également un défi majeur. Le présent indicateur décrit le taux de maintien en formation pour celles et ceux qui ont repris une école ou un apprentissage après leur passage par le dispositif CAP Formations.

Cet indicateur permet d'avoir une vision sur la durabilité de la reprise de formation et se lit de manière complémentaire au taux de retour en formation après un passage par CAP Formations (cf. indicateur 4).

6.1 Taux de maintien en formation sur deux ans, selon l'année de fin du suivi à CAP Formations



Sources : SRED – nBDS/Casenet

Le taux de maintien après un retour en formation s'élève à 77% (Fig. 6.1). Il est en légère baisse par rapport à la volée précédente (- 4 points), aussi bien pour les majeurs que les mineurs. Plutôt stable entre 2014-15 et 2019-20, ce taux avait connu une diminution significative pendant deux ans, avant de remonter lors de cette dernière période d'observation.

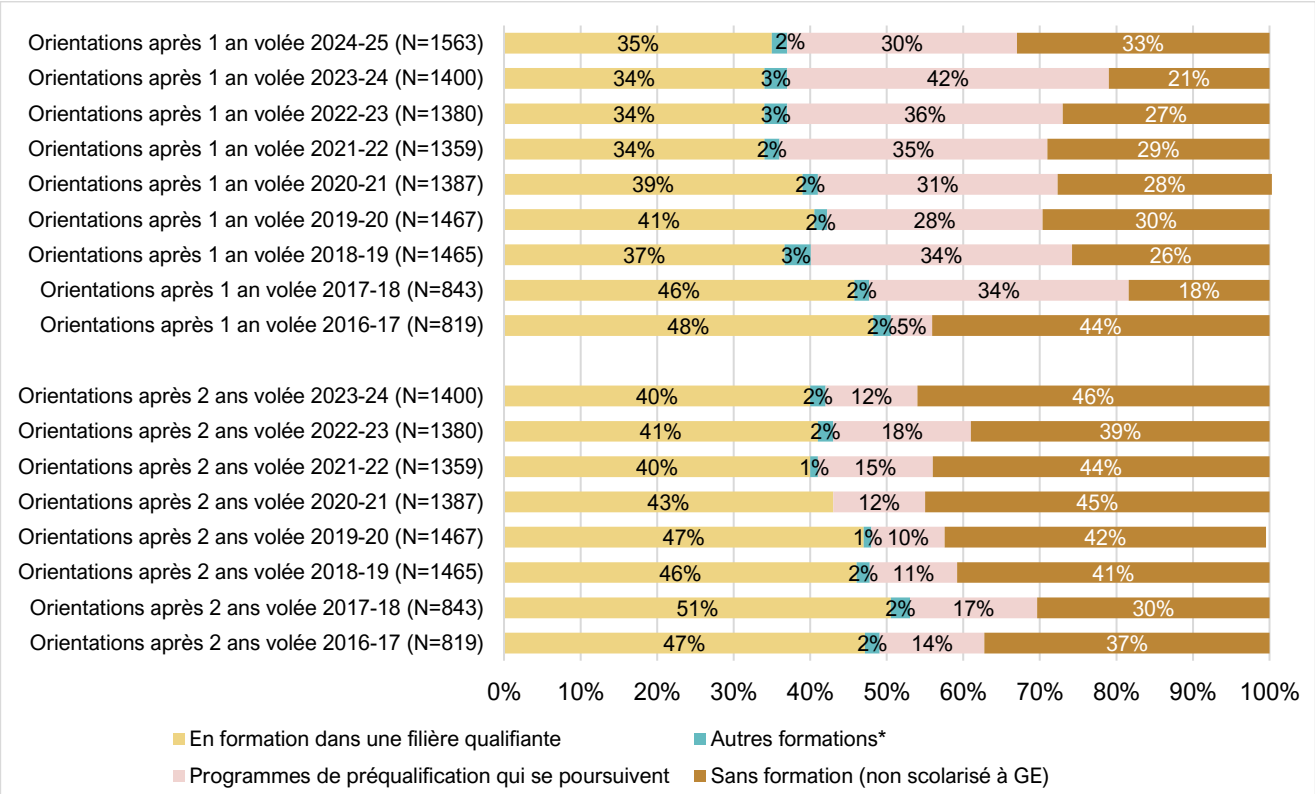
Plusieurs pistes peuvent expliquer ces variations. Avec FO18, CAP Formations a accueilli des profils de jeunes qui présentent davantage de difficultés par le passé, et qui sont parfois davantage susceptibles d'interrompre la formation reprise (cohortes 2020-21- et 2021-22). Quant à la hausse du taux de maintien en formation pour la cohorte 2022-23, il est possible que, d'une part, les jeunes concernés connaissent des difficultés moins marquées. D'autre part, le soutien apporté aux jeunes dans ce dispositif (préparation au choix d'orientation notamment) et durant la formation reprise, peut aussi réduire les risques d'interruption, et donc augmenter les chances de maintien en formation.

Plus de trois jeunes sur quatre se maintiennent dans la formation reprise après CAP Formations.

7. Orientations après le préqualifiant

La mise en place de FO18 a considérablement étendu les effectifs des programmes de préqualification, mais aussi leur périmètre d'intervention ainsi que la diversité des mesures proposées aux jeunes à risque de décrochage. Au-delà de cette diversité, tous les programmes de préqualification s'activent autour de l'augmentation ou de la restauration des performances scolaires, de l'orientation, du soutien socio-éducatif (remobilisation, engagement dans un processus de formation) et de l'expérience professionnelle (stages en entreprises ou en écoles professionnelles). Cet indicateur rend compte des parcours des jeunes (souvent mineurs, mais pas seulement) qui, lors de la transition I, fréquentent l'une ou l'autre de ces structures, parfois de manière itérative.

7.2 Orientations après une année ou deux des élèves fréquentant un programme de préqualification au 31.12



* Formations spécialisées, en école privée, à domicile, ou hors du canton et non spécifiées.

Sources : SRED – nBDS. Situation au 31.12

Pour la cohorte en préqualifiant de l'année scolaire 2024-25, un tiers environ rejoint une formation certifiante l'année suivante et environ la même proportion poursuit sa formation par une autre mesure de préqualification. C'est d'ailleurs une obligation pour les mineurs. Le dernier tiers est resté sans formation à l'issue de cette année. Depuis l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18), ces proportions varient peu d'une année à l'autre, sauf la situation un peu plus atypique de la volée 2023-24.

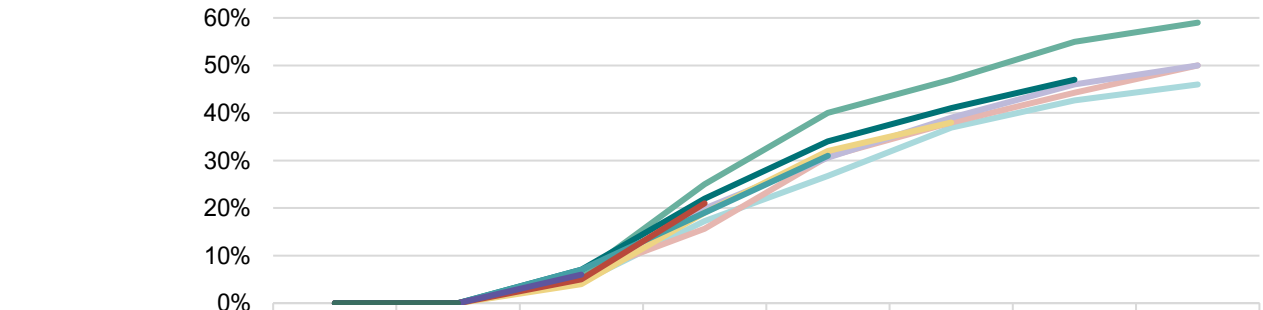
Sur le moyen terme, on constate toutefois une diminution faible, mais constante de la part de celles et ceux qui entrent dans une formation qualifiante, bien que la situation semble stabilisée depuis quatre ans (Fig. 7.2).

En 2024-25, environ un tiers des élèves du préqualifiant
ont rejoint directement une filière certifiante du secondaire II.

8. Taux de certification après le préqualifiant

Une des finalités de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18**),** au-delà de maintenir les jeunes dans le système de formation, est d'augmenter les chances d'obtenir une certification pour les publics les plus fragiles. L'indicateur présenté ici a donc pour objectif de mesurer la proportion de jeunes qui parviennent à décrocher un premier diplôme après un passage par une formation préqualifiante. La réalisation de cet indicateur nécessite une approche longitudinale, avec un suivi de cohortes sur plusieurs années, qui est réactualisé annuellement. Pour la situation de départ, quatre cohortes sur six antérieures à la mise en place de FO18 ans ont été retenues. C'est dans la durée qu'il sera possible d'estimer les différences (ou l'absence de différences) dans les parcours de formation couronnés par une certification consécutive à la mise en œuvre de FO18.

8.1. Évolution du taux de certification selon la cohorte sortie du préqualifiant



	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7	T+8
2014-15 (N=696)	0%	0%	4%	17%	27%	37%	43%	46%
2015-16 (N=721)	0%	0%	6%	16%	31%	38%	44%	50%
2016-17 (N=775)	0%	0%	6%	20%	31%	39%	46%	50%
2017-18 (N=557)	0%	0%	6%	25%	40%	47%	55%	59%
2018-19 (N=965)	0%	0%	7%	22%	34%	41%	47%	
2019-20 (N=1056)	0%	0%	4%	19%	32%	38%		
2020-21 (N=954)	0%	0%	7%	19%	31%			
2021-22 (N=870)	0%	0%	5%	21%				
2022-23 (N=880)	0%	0%	6%					
2023-24 (N=831)	0%	0%						
2024-25 (N=1114)	0%							

Sources : SRED – nBDS. Situation au 31.12

Le suivi de deux cohortes montre que près de la moitié des jeunes obtiennent un diplôme dans les huit années qui suivent leur sortie du préqualifiant (Fig. 8.1). Le taux de certification est légèrement plus élevé pour la cohorte 2017-18 (59% après 8 ans) que pour les précédentes (environ la moitié après 8 ans). Il s'agit de jeunes qui ont poursuivi une formation (parfois avec des redoublements ou des réorientations), mais aussi de jeunes qui sont revenus à une formation (dans certains cas à une formation pour adultes) après un temps de décrochage, parfois de plusieurs années. Ce taux est donc encore susceptible d'évoluer dans les années à venir.Des onze cohortes présentées ci-dessus (Fig. 8.1), seules les six dernières sont formellement, dès le début, affectées par la mise en œuvre de FO18. Bien que le recul pour les volées les plus récentes ne soit pas encore suffisant, on constate, au-delà des quelques variations annuelles, une tendance qui reste assez stable.

Légère tendance à la hausse du taux de certification après le préqualifiant
pour la volée 2017-18, mais qui ne semble pas se poursuivre les années suivant

Synthèse

- **4.1% des élèves du secondaire II** (soit 1007 jeunes) **interrompent leur formation avant d'obtenir une certification en 2024-25 à Genève**. Après deux années de hausse suivies par deux années de baisse**,** le taux de décrochage est stable par rapport à l'année précédente (indicateur 1).
- La transition vers CAP Formations, devenu une formation préqualifiante pour les jeunes de moins de 18 ans et un dispositif de raccrochage pour celles et ceux qui ont atteint leur majorité, se développe de plus en plus et de manière multiforme. Parmi les jeunes du préqualifiant, 18% sont des mineures ou des mineurs inscrits à CAP Formations ; **plus de 40% des jeunes qui décrochent après 18 ans passent par CAP Formations l'année suivante** ; enfin, plus de 60% des jeunes mineurs arrivés à CAP Formations et qui n'ont pas repris de formation continuent le suivi dans le dispositif après leur majorité (indicateur 2).
- **La moitié des jeunes arrivés à CAP Formations en 2024-25 avaient décroché de leur formation depuis moins de deux mois**. Ceci indique une transition vers CAP Formations rapide pour la majorité des jeunes concernés (indicateur 3).
- **60% des jeunes qui suivent le programme de CAP Formations reprennent une formation**. Ce taux de reprise, après trois ans de baisse à partir de l'année scolaire 2018-19, est stable sur les trois dernières années (indicateur 4).
- **La durée totale de l'interruption de formation est de 19 mois en moyenne**. Alors que la durée de prise en charge à CAP Formations est en augmentation par rapport à l'an dernier, le temps de latence entre l'interruption de formation et l'entrée à CAP Formations connait une diminution (indicateur 5).
- Parmi celles et ceux qui ont repris une formation en étant passés par CAP Formations, **77% s'y maintiennent ou se réorientent dans une autre formation l'année suivante**. Ce taux est relativement stable depuis l'année scolaire 2015-16 (indicateur 6).
- Depuis FO18, les orientations l'année qui suit un programme préqualifiant se décomposent en trois tiers : un tiers entame une formation qualifiante, environ un tiers poursuit la préqualification, voire une scolarité spécialisée ou privée, et un tiers abandonne toute formation. **La part des jeunes qui rejoignent une filière qualifiante est stable ces quatre dernières années** (indicateur 7).
- Le suivi de quatre cohortes (2014-15, 2015-16, 2016-17 et 2017-18) montre qu'environ **la moitié des jeunes obtiennent une certification dans les huit années qui suivent leur sortie du préqualifiant**. La comparaison de l'évolution des taux de certification année après année des cohortes plus récentes montre des résultats assez proches, mais avec une légère tendance à une certification plus nombreuse et plus rapide, particulièrement pour les volées 2017-18. Cependant, cette tendance ne se confirme pas, pour l'instant, pour les volées 2018-19 et 2019-20 (indicateur 8).

Pour aller plus loin :

Tous les travaux du SRED consacrés au décrochage de la formation et aux mesures de soutiens destinées aux jeunes à risque de décrochage sont disponibles sur la page :
https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observer-analyser-mieux-comprendre/observatoire-du-decrochage-scolaire

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Service de la recherche en éducation (SRED)
12, Quai du Rhône ● 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00 ● sred@etat.ge.ch ● www.ge.ch/dossier/analyser-education